

RATENELLE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 MARS 2018

L'an deux mil dix-huit, le trente du mois de mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de RATENELLE, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, en mairie de RATENELLE, sous la présidence de Monsieur BARBIER Claude, Maire.

Membres présents : Mme FARRIS Sandrine, M. VIOLY Alain, M. BOULY Laurent, M. FRANCOIS Jean-Alain, M. SICARD Eric, M. BERNOUX Denis, M. CHEVRIER Gilles.

Membre(s) excusé(s) ou absent(s) : Mme MOREAU Estelle (Pouvoir à Mme FARRIS Sandrine), M. GOYARD Jérôme (Pouvoir à M. BERNOUX Denis), M. BRAYARD Philippe.

Secrétaire de séance : Mme FARRIS Sandrine

Approbation du Compte-rendu de la précédente réunion du 23 février 2018.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

- a décidé, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2018 et a voté, à l'unanimité, le maintien des taux identiques à ceux de 2017, comme suit :

- Taxe d'habitation :	16.05 %
- Taxe Foncière (Bâti) :	11.43 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) :	45.85 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

- a voté à l'unanimité le budget primitif pour l'année 2018 comme suit :

<u>SECTION de FONCTIONNEMENT</u> :	Dépenses :	397 602.00 €
	Recettes :	397 602.00 €

<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> :	Dépenses :	223 007.00 €
	Recettes :	223 007.00 €

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2018

- a pris connaissance des diverses demandes de subventions reçues par la municipalité (associations locales et autres)

- a décidé à l'unanimité d'allouer, au titre de l'année 2018, les subventions aux associations suivantes :

- Amicale des Pompiers de Romenay : 150 €
- Saône Seille Rugby : 560 € (subvention exceptionnelle versée uniquement si le feu d'artifice du 14.07.2018 est réalisé)
- Sou des Ecoles : 250 €
- ADMR : 100 €

- a donné à l'unanimité un avis défavorable aux demandes de subventions des associations et organismes extérieurs à la commune.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION POUR LA MISE EN PLACE DU RIFSEEP

- a décidé, à l'unanimité, de modifier la délibération initiale du 16.12.2016 relative à la mise en place à compter du 01.01.2017 du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) et instituant, selon les modalités définies dans la délibération et dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel.

ACHAT D'UN MINIBUS

- a décidé à l'unanimité, suite au sinistre survenu sur le minibus communal (destruction complète par incendie) de faire l'acquisition d'un nouveau minibus afin de continuer à assurer le service du transport à la demande.

- a décidé à l'unanimité d'accepter la proposition commerciale de FJA MOTORS à MACON pour l'achat d'un minibus FIAT TALENTO Combi.

- a décidé d'accepter la proposition du Crédit Mutuel pour la souscription d'un emprunt dans le cadre de l'acquisition dudit véhicule (Montant emprunté : 30 000 € ; Durée : 4 ans ; Taux fixe : 0.50%).

- autorise M. le Maire à valider l'offre d'achat ainsi que la proposition du crédit Mutuel et à signer tous les documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

- a pris connaissance de l'article paru dans le Journal de Saône-et-Loire relatif à la mise en œuvre par le SIVOM du Louhannais de la conteneurisation aux usagers.
- a évoqué la problématique d'absence de tri au niveau des points d'apport volontaire (colonnes de tri) vers le stade municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H45.

LE MAIRE,
Claude BARBIER.